



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 27 FÉVRIER 2023
À 19 H 59 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
 - 4.1 ~~AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-490 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 796 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA 17^E AVENUE ET DANS LA 21^E AVENUE – REPORTÉ~~
 - 4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-491 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES
 - 4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-492 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE
 - 4.4 RATIFICATION TRANSFERT DU QUOTA D'ACÉRICULTURE À JEAN POULIOT
 - 4.5 MANDATS DU CONSEIL – DÉPÔTS D'APPELS D'OFFRES SUR LE SEAO
5. COMMUNICATIONS
 - 5.1 CONTRAT D'ACQUISITION ET DE SERVICE POUR LA FLOTTE CELLULAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-02-7642 Il est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2023-02-7643 Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 soit adopté tel que rédigé.

4. GREFFE

- 4.1 ~~AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-490 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE~~





**~~1 796 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA 17^E
AVENUE ET DANS LA 21^E AVENUE - REPORTÉE~~**

~~Il est, par les présentes, donné avis de motion, par _____ qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-290 décrétant une dépense et un emprunt de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 17^e Avenue et dans la 21^e Avenue;~~

~~_____, dépose également un projet de ce règlement.~~

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-291 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Kevin Pomerleau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-291 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues ;

Kevin Pomerleau dépose un projet de ce règlement.

4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-292 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Nicole Jacques qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-292 décrétant une dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue ;

Nicole Jacques dépose également un projet de ce règlement.

4.4 RATIFICATION TRANSFERT DU QUOTA D'ACÉRICULTURE À JEAN POULIOT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Pouliot souhaite exploiter l'érablière située sur une partie du lot 6 519 854, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour la saison acéricole 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire cela, il doit obtenir des droits dans le quota acéricole de la Fédération des producteurs et productrices acéricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le bail annuel prévu a été répété pour la saison acéricole 2023 aux mêmes termes et conditions que par le passé, soit une somme de mille sept cents dollars (1 700,00 \$), plus les taxes applicables ;

R-2023-02-7644

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE monsieur Jean Pouliot soit autorisé à exploiter l'érablière située sur une partie du lot 6 519 854, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour la saison acéricole 2023, se terminant le 1^{er} mai 2023, pour la somme de mille sept cents dollars (1 700,00 \$), plus les taxes applicables ;

QUE le conseil ratifie la signature de ce bail et du transfert de quota acéricole à ces fins par monsieur Serge Vallée, directeur général.

4.5 MANDATS DU CONSEIL – DÉPÔTS D'APPELS D'OFFRES SUR LE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un certain nombre d'appel d'offres sur le site du SEAO (système électronique d'appels d'offres) concernant plusieurs projets à venir ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues seront ensuite étudiées par l'administration municipale et que des recommandations seront faites au Conseil de la Ville ;





CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas tous finalisés et que les devis et plans pourraient être révisés, mais que les projets dans leur ensemble sont approuvés par le conseil pour aller en demande de soumissions ;

R-2023-02-7645

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les appels d'offres suivants puissent être déposés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec :

- Projet d'éclairage du terrain de baseball et travaux connexes ;
- Traverse de conduites sous la rivière Chaudière ;
- Plan de gestion des débordements ;
- Acquisition d'un camion d'incendie ;
- Travaux d'infrastructures municipales de la 21^e Avenue ;
- Acquisition d'un chargeur sur roues ;

QUE les dépôts d'appels d'offres ou avis d'intention faits préalablement aux présentes sont tous ratifiés, que le contrat ait été donné ou non, étant donné que le Conseil avait été mis au courant de ces dépôts en comité de travail ;

QUE le Conseil mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, pour procéder à ces dépôts d'appels d'offres.

5. COMMUNICATIONS

5.1 CONTRAT D'ACQUISITION ET DE SERVICE POUR LA FLOTTE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de prix ont été faites par la Ville pour obtenir de nouveaux cellulaires et obtenir le service de téléphonie cellulaire pour une durée de trois (3) ans ;

Considérant QUE les prix reçus (avant taxes) sont les suivants :

	Solutions Cell expert inc.	NNC Solutions
Coûts d'acquisition et service d'abonnement	60 857,00 \$	67 006,00 \$
Autres frais approximatifs	1 592,00 \$	1 592,00 \$
Total	62 449,00 \$	68 598,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la recommandation faite par le service des communications est de donner le contrat à l'entreprise Solutions cell expert inc. ;

R-2023-02-7646

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat d'achat et de service de cellulaires soit signée avec Solutions cell expert inc., pour les sommes indiquées au tableau ci-dessus, soit un total approximatif de 62 449,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville nomme Paul Morin, directeur des communications, afin de signer cette entente ;

QUE ces sommes soient payées à même le budget d'opérations.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-02-7647

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h23

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

SANDRA BERNARD, greffière

